



**LA CHAUX/DE/FONDS**

MÉTROPOLE HORLOGÈRE  
UHRENMETROPOLE  
METROPOLI OROLOGIERA  
WATCHMAKING METROPOLIS

# Gestion des déchets

---

# Introduction de la taxe au sac

## De quoi parlons-nous ?

---

### **Politique cantonale - Buts**

- Augmenter la part de tri pour préserver les ressources naturelles
- Instaurer un principe de pollueur-payeur
- Uniformiser les mécanismes de financement

### ***Part des déchets triés en 2011***

<i>La Chaux-de-Fonds</i>	<i>23.7 %</i>
<i>Canton de Neuchâtel</i>	<i>34.2 %</i>
<i>Suisse</i>	<i>&gt; 50 %</i>

---

# Introduction de la taxe au sac

## De quoi parlons-nous ?

---

### Politique cantonale - Moyens



- Le 29 septembre 2010, le Grand Conseil adopte par 103 voix sans opposition une modification de la loi sur le traitement des déchets
- Taxe causale uniforme (au sac ou au poids)
- Vadec SA est mandaté pour l'incinération des déchets et la distribution des sacs taxés NEVa
- Adaptation de la législation cantonale
- Commission cantonale de gestion des déchets

---

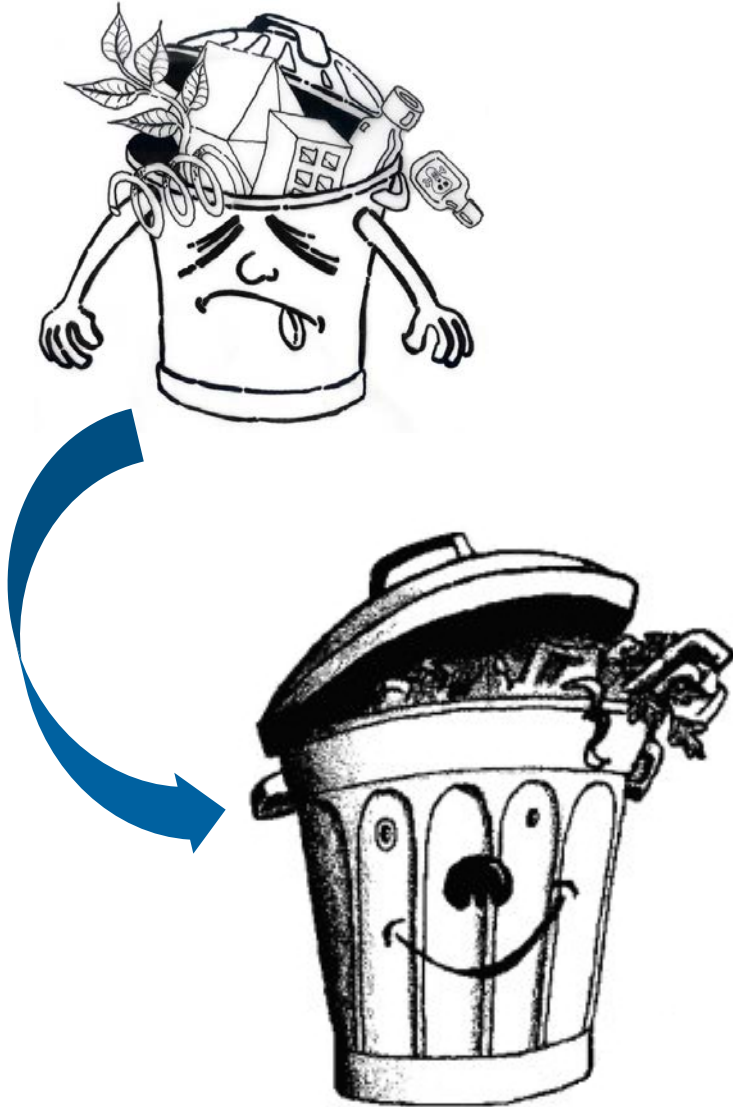
# Introduction de la taxe au sac

## De quoi parlons-nous ?

---

### **Politique communale – Objectifs**

- Taux de tri dans la moyenne suisse
- Infrastructures adaptées
- Incivilités contenues
- Maîtrise des coûts pour que les taxes de base annuelles restent acceptables





---

## Mesures prises

---

### Déchetterie intercommunale

- 5 communes utilisatrices
- Réalisée en 5 mois
- Mise en service en même temps que l'introduction de la taxe au sac

Crédit d'investissement	CHF
Total	1.7 million
À charge de La Chaux-de-Fonds	1.3 million

Budget de fonctionnement 2013	CHF
Total	1.23 million
À charge de La Chaux-de-Fonds	0.97 million



---

## Mesures prises

---

### **Brigade des incivilités**

- 4 collaborateurs assermentés
- 1 véhicule

### **Service du domaine public**

- Surveillance ciblée des endroits les plus soumis aux incivilités
- Appui pour la recherche des auteurs d'infraction
- Dénonciations



---

# Infrastructures existantes

---

## Déchets valorisables écopoints et écopoints<sup>+</sup>

### ■ Écopoints<sup>+</sup> aériens



**Papier, verre, aluminium,  
huiles, piles**

Conteneurs hors sol à  
capacités diverses

### ● Écopoints<sup>+</sup> enterrés



**Papier, verre, aluminium,  
huiles, piles**

Conteneurs 5 m<sup>3</sup>  
enterrés

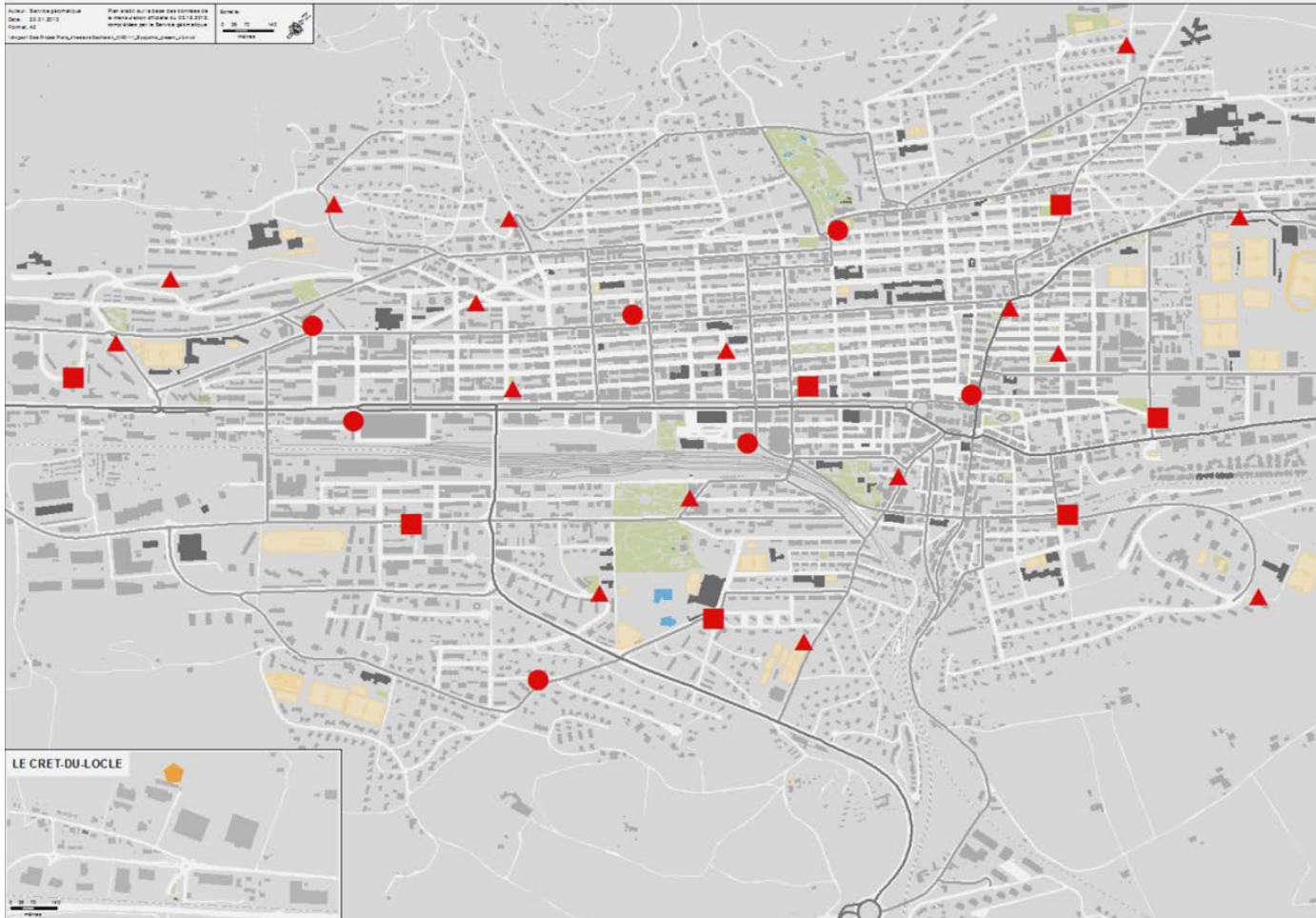
### ▲ Écopoints enterrés



**Papier, verre,  
ordures ménagères**

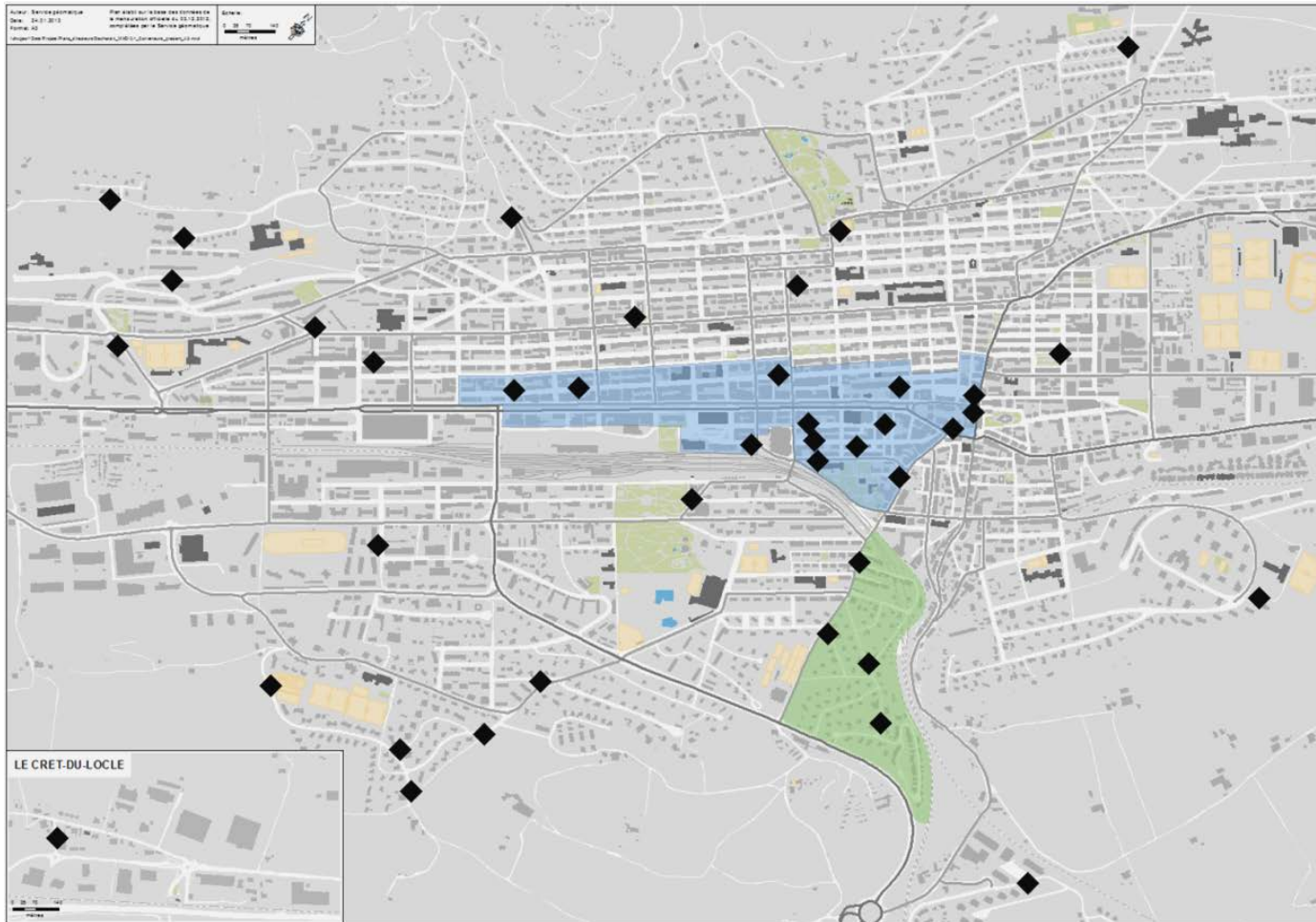
Conteneurs 5 m<sup>3</sup>  
enterrés

# Infrastructures existantes



- ◆ Déchetterie intercommunale
- Écopoints+ aériens  
7 sites en service
- Écopoints+ enterrés  
7 sites en service
- ▲ Écopoints enterrés  
16 sites en service

# Infrastructures existantes



## Conteneurs enterrés pour ordures ménagères

- ◆ Sites en service
  - ✓ 40 sites
  - ✓ 77 conteneurs 5 m<sup>3</sup>
- Quartier test Les Allées
- Secteur POD en cours d'équipement

---

# Entreprises

---

## 2 possibilités



### Taxe au sac

Quantités limitées  
p.ex. coiffeur, médecin



### Taxe au poids

Quantités importantes  
p.ex. industries, artisanat, école

## Prestations fournies

- Prise en charge des déchets incinérables
  - sacs NEVa
  - encombrants
  
- Gestion des données pour le pesage et la facturation de la taxe au poids des entreprises
  
- Prise en charge de certains déchets valorisables
  - biodéchets
  - bois
  - carton
  - papier





## Conséquences de la taxe au sac

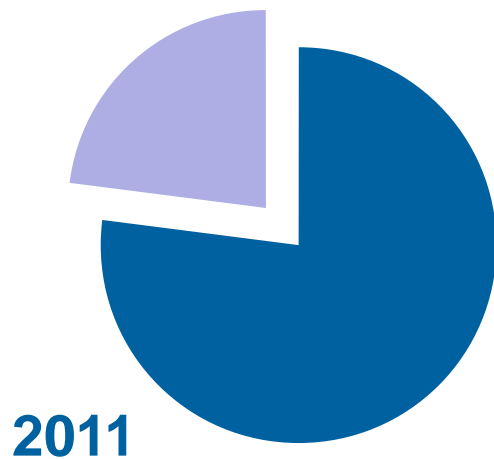
- Diminution d'environ 40% de la quantité des déchets incinérables sur le canton
- Complexification de la gestion de la taxe au poids des entreprises
  - 49 communes
  - 8 transporteurs avec équipements de pesage disparates
  - 5'500 conteneurs d'entreprises
  - 10 scénarii de transfert des données



## Effets de la taxe au sac

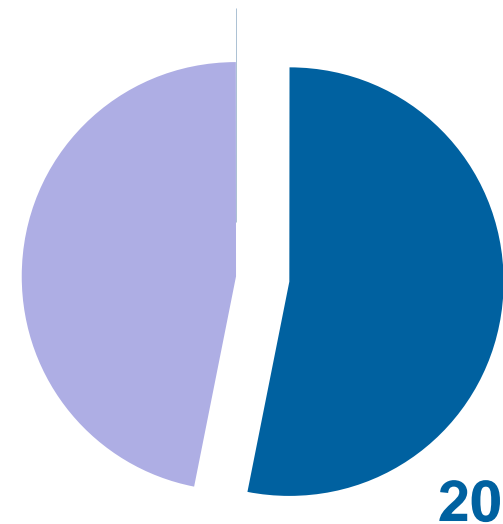
Taux de tri =  $\frac{\text{quantité de déchets valorisés}}{\text{quantité totale de déchets}}$

2011	2012
24 %	48 %



■ Incinérables

■ Valorisables



---

# Effets de la taxe au sac

---

## Variation des quantités entre 2011 et 2012

Types de déchets		Variation 2011 - 2012	
Incinérables	Ordures ménagères	- 48 %	≈ divisées par 2
	Déchets encombrants	+ 49 %	≈ multipliés par 1.5
Valorisables	Papier et carton	+ 97 %	≈ multipliés par 2
	Biodéchets	+ 56 %	≈ multipliés par 1.6
	Verre	+ 13 %	≈ multiplié par 1.1
	Aluminium et fer blanc	+ 182 %	≈ multipliés par 2.8
	Ferraille	+ 169 %	≈ multipliée par 2.7

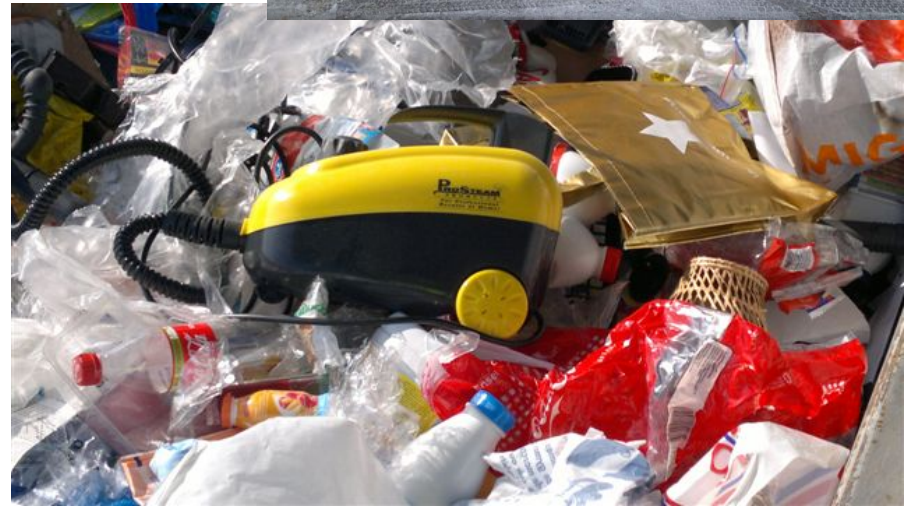
---

# Premiers effets constatés lors de l'introduction de la taxe au sac

---



**Incivilités**



## On dirait Naples, mais c'est Lausanne!

(25 janvier 2013)



---

# Évolutions planifiées

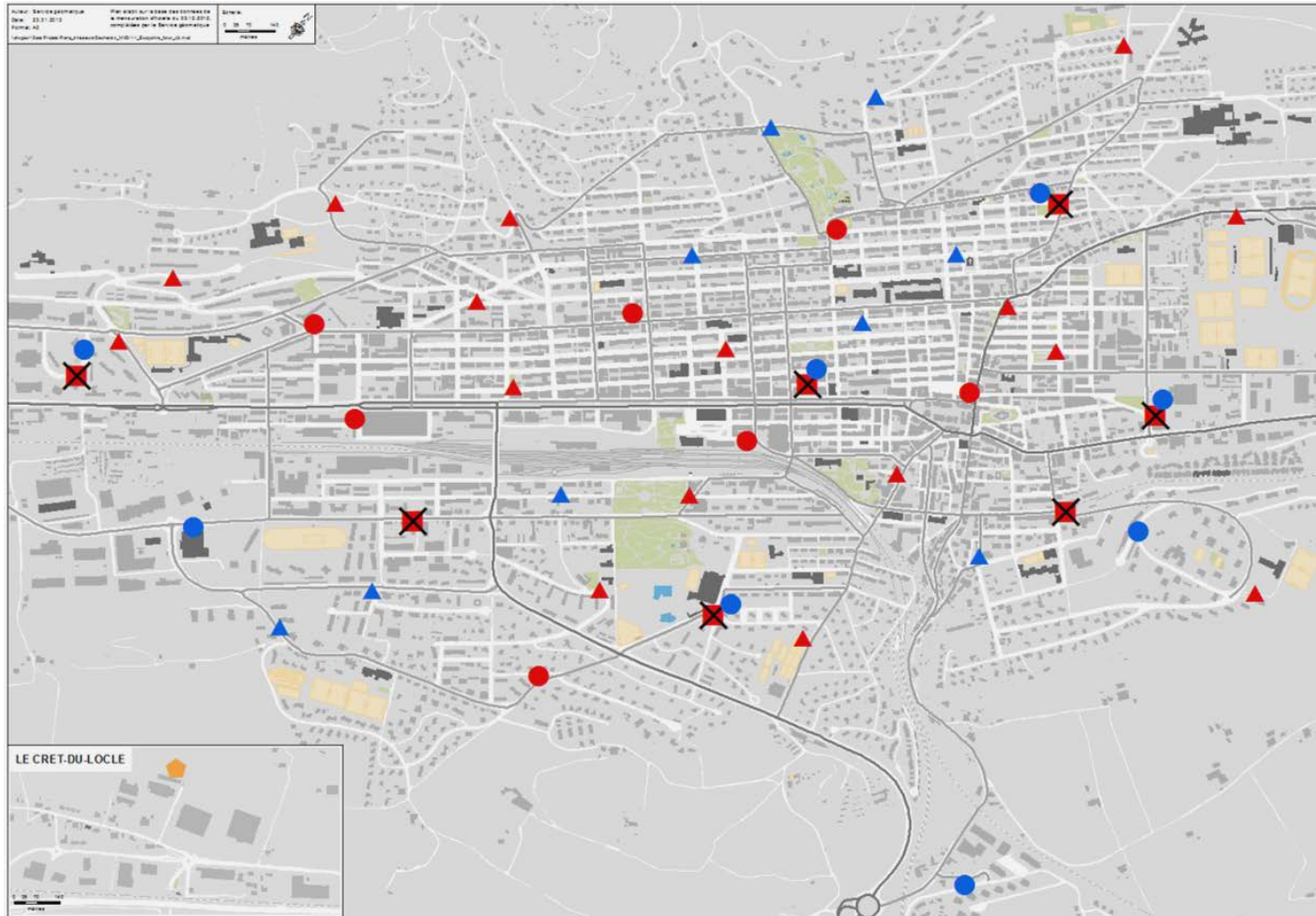
---

## Conteneurs enterrés pour ordures ménagères





- Au final **~330 conteneurs** de 5 m<sup>3</sup> sur **~160 sites**
- Le nombre de sites dépend :
  - de la densité de population
  - d'une distance maximale de ~150 mètres à parcourir jusqu'au point de collecte
- Le nombre de conteneurs par site dépend :
  - du volume des déchets produit par habitant ou par activité économique
  - du nombre d'habitants et d'entreprises reliés au site
- Zone urbaine majoritairement équipée à la fin 2015

# Évolutions planifiées



## Écopoints et écopoints+

-  7 écopoints+ aériens supprimés
-  9 nouveaux écopoints
-  8 nouveaux écopoints+

**opérationnels  
fin 2015**

---

# Évolutions planifiées

---

## Déchetterie intercommunale

### En 2013

- Installation d'un conteneur définitif pour le personnel
- Amélioration de l'évacuation des eaux du local des déchets spéciaux

### Selon les disponibilités financières et les décisions du Conseil communal

- Façade du local des déchets spéciaux
- Place complémentaire pour le stockage des bennes
- Couverture de la zone de récolte des habits, des huiles et du verre



---

# Évolutions planifiées

---

## Règlementation communale

### Conseil général

- Nouveau règlement sur les déchets
  - Définit les infrastructures à réaliser et entretenir, les modalités de récolte et le financement

### Conseil communal

- Nouvel arrêté sur les déchets
  - Précise les aspects organisationnels et opérationnels
  - Fixe certaines taxes
- Règlement existant pour l'utilisation de la déchetterie intercommunale

### Dicastère

- Directives existantes pour le fonctionnement de la déchetterie intercommunale
- Nouvelles directives pour le personnel de la déchetterie intercommunale

---

# Financement

---

## Un système à 3 piliers

### Loi cantonale sur le traitement des déchets

Art. 22 <sup>1</sup>Sous déduction **d'une part de 20 à 30% financée par l'impôt**, les communes sont tenues de couvrir la totalité des coûts d'élimination des déchets urbains, y compris les déchets spéciaux provenant des ménages, ainsi que les autres frais dus à la gestion de ces déchets, par la perception **d'une taxe de base** et **d'une taxe proportionnelle au volume ou au poids** des déchets.



---

# Financement

---

## Taxes de base : que couvrent-elles ?



- **Frais structurels**
  - Conteneurs enterrés (ordures ménagères, écopoints et écopoints<sup>+</sup>)
  - Déchetterie intercommunale
  - Personnel et véhicules
- **Déchets encombrants des personnes physiques**
  - Manutention, transport et incinération
- **Déchets valorisables**
  - Transport et élimination
- **Frais administratifs**
- **Incivilités**
  - Traitement et élimination

---

# Financement

---

## Taxes de base : montants en 2012

### Personnes physiques



Ménage de	Coeff.	CHF HT	CHF TTC
1 personne	1.0	90.74	98.--
2 personnes	1.8	163.33	176.40
3 personnes	2.4	217.78	235.20
4 personnes	2.8	254.07	274.40
5 personnes et +	3.0	272.22	294.--

### Entreprises



	CHF HT	CHF TTC
Par employé	22.22	24.--

---

# Financement

---

## Composition du prix du sac en 2012



Poids moyen : 4.25 kg

Pour 1 sac de 35 litres	CHF par sac
Prix de vente	2.--
TVA	0.15
Production et distribution	0.15
Marge du point de vente	0.09
Incinération Vadec	0.85
Frais administratifs Vadec	0.02
<b>Ristourne versée au compte des déchets</b>	<b>0.74</b>

---

# Financement

---

## Budget 2013

<b>RECETTES</b>	<b>CHF</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>CHF</b>
Taxe de base personnes physiques	2'924'810	Charges de personnel	3'383'700
Taxe de base entreprises	518'456	Biens, services et marchandises	388'200
Taxe au poids entreprises	760'000	Frais d'administration	161'800
Part fiscale	1'296'130	Véhicules, informatiques, CTP	412'010
Ristourne sur sacs taxés	919'176	Frais d'incinération	712'560
Déchets valorisables	473'243	Déchets valorisables	907'480
Part autres communes à la déchetterie	262'710	Pertes sur débiteurs et TVA à reverser	252'545
Amendes et revenus financiers	87'400	Amortissements et intérêts	1'023'630
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>7'241'925</b>	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>7'241'925</b>

# Nous sommes déjà une Cité de l'énergie

## Voulons-nous devenir une Cité du recyclage ?

1 tonne récupérée de	Permet de fabriquer (exemple)
Ferraille	19 chariots de supermarché
Aluminium	106 chaises
Carton	4'500 boîtes pour chaussures
Journaux et magazines	540 kg de papier journal
Flacons en plastique opaque	8 km de tuyaux
Flacons en plastique transparent	1'950 pulls en laine polaire

